

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
Relations internationales

Critères de pré-sélection des candidats à un séjour d'étude Erasmus

Les candidats à un séjour d'étude Erasmus doivent s'adresser au coordinateur pédagogique de leur département. (voir liste [ici](#)) Celui-ci, en concertation avec l'équipe pédagogique, sera chargé de faire des propositions de destination aux étudiants, selon leurs souhaits et selon les 5 critères suivants :

- **Résultats académiques** : des résultats solides les semestres précédant la mobilité sont attendus pour garantir le bon déroulement des études dans l'université partenaire. Un passage conditionnel dans l'année supérieure n'est pas compatible avec un séjour d'études.
- **Maîtrise d'une ou plusieurs langues d'enseignement de l'université d'accueil** (adéquation au niveau mentionné dans la convention : en général au moins B2) : un test de langue ou certificat attestant du niveau de l'étudiant peut être exigé par l'établissement partenaire.
- **Cohérence du projet de séjour d'étude avec la formation suivie et/ou le projet professionnel de l'étudiant.**
- **Motivation et construction du projet de séjour** : celles-ci seront appréciées lors d'un entretien avec le correspondant pédagogique du département, qui vérifiera la capacité du candidat à se projeter, à se renseigner sur le montage du dossier, à prévoir le financement et l'organisation matérielle de son séjour, à prendre conscience de ses devoirs de candidat (notamment du fait qu'une nomination pour un séjour d'étude vaut engagement), et à communiquer (à échanger avec les responsables pédagogiques et les services des relations internationales dans les deux universités pendant la mobilité).
- **Ensemble des mobilités déjà réalisées par l'étudiant** : la limite des places disponibles auprès de nos partenaires peut amener l'équipe pédagogique à favoriser les étudiants n'ayant encore effectué aucun séjour d'étude.